

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-644/SG/FP portant annulation de la décision n° 71-512/SG/FP du 5 avril 1971 et versement dans le nouveau cadre du Corps territorial de la Santé publique d'un contrôleur sanitaire principal du Service d'hygiène.

n° 71-644/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'article 40, § 3, de l'arrêté n° 70-1134/SG/CG du 28 septembre 1970, M Wahib Aref Bourkan, contrôleur sanitaire principal, 2° échelon du cadre territorial du Service d'hygiène, nommé à l'emploi d'adjoint technique du chef du Service d'hygiène et d'épidémiologie, est versé dans le nouveau cadre des infirmiers et infirmières diplômés d'Etat et assimilés, et nommé, pour compter du 1^{er} juillet 1970, infirmier diplômé d'Etat et assimilé de 1^{er} classe, 2^o échelon, avec ancienneté de service de 6 mois 16 jours. Pour compter de la même date, l'intéressé n'aura pas droit à la majoration de 100 points d'indice. La présente décision annulé celle n° 71-512/SG/FP du 5 avril 1971.